

Personne morale – Inscription / Modification conjoint collaborateur

Documents à fournir :

- [Formulaire M3](#) en 3 exemplaires originaux
- Si mandataire : [pouvoir](#) autorisant la formalité

Pièces à fournir : (en 2 exemplaires)

- Extrait de mariage (moins de 3 mois) ou Contrat de PACS
- Photocopie recto verso de la carte d'identité en cours de validité du conjoint ou du pacsé
- [Déclaration sur l'honneur de non condamnation](#)
- [Attestation pour mention conjoint](#) (1 exemplaire original pour le Greffe)

Frais :

- 150 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 65,04 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

RADIATION DE LA MENTION DU CONJOINT COLLABORATEUR

Documents à fournir :

[Formulaire M3](#) en 3 exemplaires originaux

Si mandataire : [pouvoir](#) autorisant la formalité

Frais :

- 84€ à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 65,04 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce